



AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée qu'à une séance du conseil municipal qui se tiendra le mardi 8 juin 2021 à 19h, le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure concernant le 18A, rue Brière, lot 6 244 475 du cadastre du Québec, et visant :

-À permettre que l'aire de stationnement soit située à une distance de 0 mètre de la ligne de propriété voisine alors que l'article 5.1.3 par.7 du règlement de zonage numéro 1200-2018 exige que les espaces de stationnement doivent être localisés à une distance minimale de 1 mètre d'une ligne de propriété voisine;

-À permettre une entrée charretière d'une largeur de 9,2 mètres, alors que l'article 5.5.3 du règlement de zonage numéro 1200-2018 exige une largeur maximale de 6 mètres pour une entrée charretière située en zone à préfixe «H».

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ci-avant mentionnée par l'un des moyens suivants :

- Par le lien de la visioconférence via www.sjlm.ca
- Par lettre reçue avant le 7 juin 2021 au 91, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur, QC, J0J 1Z0 ;
- Par courriel reçu avant le 7 juin 2021 au : amenagement@sjlm.ca

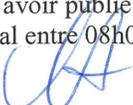
Pour toutes questions vous pouvez communiquer avec le service de l'urbanisme au 450-347-5446 au poste 203.

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce vendredi 14 mai 2021.

Isabelle Arcoite

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Code municipal entre 08h00 et 17h00, le 14 mai 2021.


Isabelle Arcoite
Directrice générale et secrétaire-trésorière